

## BULLETIN DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS « L'IUT DANS 50 ANS »

- Civilité\* :  Mme  M.
- Nom\* : .....
- Prénom\* : .....
- Courriel\* : .....
- Téléphone :...../...../...../...../.....
- Statut\* :  Étudiants  Autre : .....
- Composante\* :  Site de Besançon  Site de Vesoul
- Département de formation\* : .....
- Formation\* :  DUT  Licence professionnelle
- Titre de la création envoyée\* : .....
- .....

Jeu-concours gratuit et à but non lucratif, réservé aux étudiants de l'IUT Besançon-Vesoul, inscrits au titre de l'année universitaire 2017-2018. Ce concours est organisé par l'IUT Besançon-Vesoul situé 30 avenue de l'Observatoire - BP 1559 F - 25000 BESANÇON CEDEX dans le cadre des 50 ans de l'établissement. Le jeu-concours débute le 11 septembre 2017 à 10h et se termine le 02 février 2018 à 12h.

La participation au jeu-concours entraîne l'acceptation totale du règlement disponible sur le site internet de l'IUT Besançon-Vesoul : <http://iut-bv.univ-fcomte.fr/> ou par simple demande écrite à l'adresse suivante : IUT Besançon-Vesoul - Service Communication - 30 avenue de l'Observatoire - BP 1559 F - 25000 Besançon CEDEX.

Le bulletin peut être reproduit sur papier libre ou photocopié.

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Les participants sont donc soumis à la loi française applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

\* : champs obligatoires